

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-365

présenté par

M. Dive, M. Nury, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ramadier, M. Gosselin, M. Aubert,  
M. Peltier et Mme Le Grip

**ARTICLE 24**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement souhaite modifier le barème du bonus-malus écologique dans le cadre du plan climat. La méthode d'attribution se base sur les émissions de CO<sub>2</sub>, sans tenir compte des émissions de particules ni de polluants.